

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05 décembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	25	6	3	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – COUPET Georges à BESNIER Michelle – GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre - LEVET Elise à MALET Patrick - LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie - SUDRON Frédéric à BRUN Patrick

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Mathieu, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : MALET Patrick.

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 118-2024 : Adhésion à l'association des collectivités forestières Limousin – Périgord

M. le Président propose à l'assemblée que la Communauté de communes adhère en lieu et place des communes à l'association des collectivités forestières Limousin – Périgord. Actuellement, seules 4 communes de notre territoire sont adhérentes : Eymoutiers, Nedde, Peyrat le château, Saint Julien le Petit.

Cette association représente, conseille et accompagne les élus sur toutes les problématiques liées à la forêt et au bois.

Avec plus de 6.000 adhérents, les communes forestières rassemblent tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou concernées par la valorisation des forêts de leur territoire.

Cette association porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme atout du développement local.

Membre d'un réseau d'associations départementales et d'unions régionales qui construit et met en œuvre sur le terrain des programmes innovants : bois énergie, bois construction, charte forestière, formation.

Le coût de l'adhésion pour l'ensemble des communes et la Communauté de communes représente 1.008 €.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité par 31 voix pour décident :

- L'adhésion à l'association des collectivités forestières Limousin – Périgord pour l'ensemble des communes et la Communauté de communes ;
D'autoriser M. le Président à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 décembre 2024

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 18 DEC. 2024
Publié le : 18 DEC. 2024

